

1665

recherche pertinents et en apportant des éléments de réponse. Nous soumettons ici des éléments de réponse. On ne peut pas répondre à toutes les questions. Nous sommes un centre généraliste, mais un centre généraliste de citoyens quand même éclairés.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1670

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1675

Merci beaucoup, Messieurs.

M. NEAL SANTAMARIA :

Merci à vous.

1680

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et bonne fin de soirée.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1685

Oui, merci beaucoup. Nous avons une proposition à vous faire. Il y a quelques personnes qui s'étaient inscrites qui ne peuvent pas se présenter visiblement. Alors, nous allons faire sauter la pause et enchaîner avec notre prochain invité, monsieur Philippe Tsaronséré Meilleur de Montréal Autochtone qui est accompagné. Bonsoir à vous deux.

1690

Mme KIJÂTAI-ALEXANDRA VEILLETTE-CHEEZO :

Bonsoir.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

1695

Bonsoir. Alors, bonsoir. Enchanté, chers commissaires. Je suis le directeur de Montréal Autochtone, un Centre d'amitié, ici, à Montréal et le président du Regroupement des centres d'Amitié autochtone du Québec qui regroupe, actuellement, onze autres centres d'amitié impliqués dans le mouvement provincial et on fait partie d'une association nationale qui regroupe plus de 200 Centres d'amitié à l'échelle du Canada, la plus grande infrastructure de services pour les Autochtones hors réserve. Donc, on vient vraiment parler du point de vue d'Autochtones habitant ici, à Montréal, ainsi que des Autochtones qui vont transiter ici, à Montréal, pour des raisons de transport médical ou tout simplement pour les va-et-vient réguliers de la vie. Je suis ici avec une jeune Autochtone. Je vais la laisser se présenter.

1700

1705

Mme KIJÂTAI-ALEXANDRA VEILLETTE-CHEEZO :

Oui, bonjour. Enchantée. Je me nomme Kijâtai-Alexandra Veillette-Cheezo. Je suis née à Val d'Or d'une mère allochtone et d'un père autochtone de la nation Anishnabe et je vais laisser Philippe continuer.

1710

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

Normalement, je me permettrais de faire une allocution un petit peu plus, disons, improvisée pour illustrer un petit peu toutes les réalités du racisme systémique que les Autochtones vivent ici dans la ville et tout le travail qu'on a fait aussi à l'échelle de la province au niveau de la Commission Viens.

1715

Je considère que votre commission, c'est une commission similaire à celle de la Commission Viens, mais avec un mandat qui est un peu plus court, je dirais, un peu plus restreint. Mais il ne faut pas se le cacher, la Ville de Montréal a de grands pouvoirs qui ont été rapatriés par la province et, nécessairement, a des grandes responsabilités populationnelles.

1720

1725 On va se concentrer surtout sur les enjeux policiers parce que c'est des enjeux qu'on considère qui nécessitent une attention particulière, mais je vais quand même illustrer quelques réalités qu'un organisme communautaire qui dessert une population autochtone doit vivre dans un contexte métropolitain.

1730 Donc, pour commencer, on va vous remettre un mémoire, mais après notre allocution. La réalité, c'est que je suis quand même en train de gérer autant de la comptabilité que des représentations. Donc, on a bien des choses à faire quand on est dans le milieu communautaire comme certains de nos collègues doivent le savoir.

1735 Et, la première étape, c'est de présenter une portion d'une étude, la première étude sur les réalités de la discrimination systémique auprès des Autochtones hors réserve que le Regroupement a effectuée au cours des trois dernières années.

1740 Et il y a, en fait, une section qui est sur Montréal avec 163 répondants. Donc, je vais faire une petite lecture à l'instant. Et c'est très spécifique à l'intervention policière. Je vais vous remettre une capsule de cette étude qui est seulement sur Montréal, mais qui parle plutôt des services provinciaux et qui illustre que la réalité est assez similaire, que ce soit dans un milieu municipal ou provincial. Les Autochtones ont certaines perceptions de la discrimination et certains faits vécus de discrimination, bien sûr.

1745 Donc, entre 2016 et 2018, le Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec a réalisé une vaste étude à laquelle plus de 1 700 Autochtones vivant ou en transitant en milieu urbain ont participé par le biais d'un questionnaire distribué dans plus de 13 villes du Québec.

1750 Cette démarche visait principalement à mieux comprendre, d'une part, les réalités et les besoins des Autochtones en ville et, d'autre part, leurs attentes et préoccupations quant aux services publics.

1755

Plusieurs Autochtones ont également participé aux groupes de discussion, a eu lieu dans trois régions du Québec au sujet de l'accessibilité des services publics et les informations livrées dans cette fiche sont celles recueillies auprès des 163 répondants de Montréal. Donc, la fiche que je vais vous remettre, il y a une sorte de description des conditions de vie des répondants, quels types de répondants on a consultés. Il faut savoir qu'on avait des démarcheurs qui allaient dans les rues, cognaient à des portes, qui allaient dans des milieux communautaires, donc c'est assez représentatif de la réalité autochtone.

1760

À Montréal, une grande proportion des 163 répondants jugent que l'intervention policière est généralement irrespectueuse de la culture et des valeurs autochtones. Quand on arrive à cette conclusion, c'est qu'à l'égard de l'appréciation culturelle de l'intervention policière, les participants ont répondu à la question suivante : de quelle manière générale avez-vous l'impression que l'intervention policière est adaptée à vos valeurs, votre culture et votre réalité? 41 % la jugent plutôt ou très irrespectueuse de leur culture. 32 % la considèrent moyennement respectueuse et 28 % l'estiment plutôt ou très respectueuse.

1765

1770

Évidemment, on arrive à un constat. Ces réponses permettent de démontrer que les Autochtones habitant Montréal ont des réalités et des besoins spécifiques qui exigent une approche distincte des services policiers. Donc, je ne vais pas citer ma source, bien sûr, je vais vous la remettre dans un prochain temps. Et, pour encore plus illustrer cette réalité et ces perceptions, on a recueilli deux témoignages de jeunes autochtones de notre Conseil jeunesse.

1775

On a actuellement un Conseil jeunesse qui regroupe une dizaine de jeunes autochtones qui vont s'impliquer et créer une action concrète pour l'implication sociale dans la thématique de leurs choix. Mais, sachant qu'on avait cette commission, on leur a demandé de témoigner leurs faits vécus.

1780

Je vais commencer par lire le témoignage d'Amanda Labillois :

1785 « I worked at the Roundhouse café. An Indigenous café in Cabot Square. Cabot Square is known for its high rates of homeless man and woman. They're frequent in the area. Every day, I had to see our Indigenous brothers and sisters sitting in that park. Police officers patrolling the area, even passing their patrol park through the park and smirking at us. And right across from us, is what used to be the Children's Hospital. A construction site. 14 deaths in Cabot Square and they are building condominiums across from them. This isn't just about Cabot Square, this is about the systemic oppression that has drained our communities. This is about the men, woman and children that has suffered and continue to suffer.

1790 I recently heard of a wellness center providing social services and a place to rest at night will open beside Cabot Square for those who need it. While this is a positive step forward, we are capable of doing even more. Let's increase the social services, hire Indigenous workers, sympathetic workers. Put a halt on the amount of condos being built and create more social housing. And I, and many others, would like to live in a City that puts people ahead of money. »

1795

Donc, c'était le témoignage d'Amanda Labillois. Je vais laisser Kijâtai faire la lecture de son témoignage.

1800 **Mme KIJÂTA-ALEXANDRE VEILLETTE-CHEEZO :**

1805 Habituellement, moi aussi, je parle de mon cœur et je décide de ne pas lire un texte, mais j'ai écrit un texte qui venait de mon cœur, mais je trouve que c'est très, très... un sujet qui m'importe beaucoup en ce moment, puis qui est aussi... qui est peut-être un peu plus difficile pour parler. Donc, je vais lire pour vous.

1810 J'aimerais débiter en précisant que je suis ici pour partager ma réalité en tant que jeune femme autochtone. Je suis ici pour adresser un sentiment que j'ai envers le système. Aucunement ne suis-je ici pour pointer du doigt qui que ce soit. Je suis arrivée à Montréal il y a dix ans pour les études. Je suis immédiatement tombée en amour avec la beauté de la diversité culturelle et l'ouverture des gens là-bas. Un jour, j'ai eu le courage de me rendre à un poste de

police pour recueillir des conseils et, en même lieu, dénoncer un acte criminel que j'avais subi étant enfant. Je savais qu'il était possible de le faire à n'importe quel poste.

1815 J'étais très nerveuse, car cela était la première fois que j'en parlais à la police. On m'a dit de contacter le poste de police de là où l'acte s'était produit. L'agent au téléphone m'a offert de bons conseils pour retracer les événements de mon enfance.

1820 Je suis entre autres allée au Palais de justice moi-même pour aller consulter le dossier criminel de mon agresseur. J'aimerais garder le reste de ma démarche pour moi, pour l'instant.

1825 Ce que j'aimerais partager avec vous, c'est que lors d'un moment très vulnérable, je suis allée chercher de l'aide et je me suis retrouvée seule face à un système qui me dépassait. Encore une fois, je n'ai rien contre les personnes que j'ai rencontrées. On m'a offert des options.

Mais je me rends compte aujourd'hui, après avoir fait un pas en arrière, c'est que sans aucun suivi de qui que ce soit, je me suis sentie stupide et isolée. Aujourd'hui, je n'ai toujours pas eu le courage encore d'aller dénoncer.

1830 Et avec les événements de Val d'Or, j'ai peu à peu commencé à perdre l'espoir que j'avais à résoudre le trauma que j'avais depuis l'âge de trois ans. Chaque fois que je croise un ou une agent, agente de police dans la rue, j'ai un profond sentiment d'inconfort alors que je devrais me sentir en sécurité et rassurée. Encore, ce n'est rien contre la personne en tant que telle, mais bien tout le système qui l'entoure.

1835 Si je dénonce, est-ce que je vais faire partie des milliers de cas où on remet en question la personne? Qu'on l'isole, qu'on tente de retourner le blâme contre elle? Il suffit juste de faire une recherche Google pour trouver de multiples cas.

1840 Chaque jour, je me demande si c'est parce que j'ai l'apparence physique d'une femme ou si c'est parce que je suis Autochtone que je suis souvent sous l'œil du préjugé. Je me rends compte aujourd'hui que d'être les deux entraîne bien souvent une double discrimination.

1845 Il nous faut un système sécuritaire où les victimes d'acte criminel, peu importe leur identité de genre ou leur appartenance à un groupe racisé ou non, se sentent en sécurité d'en parler ouvertement et avec la certitude qu'elles recevront les ressources nécessaires pour les accompagner lors de leur guérison. Il n'est pas normal que les ressources soient si limitées au point où nous devons attendre des mois avant de recevoir de l'aide psychologique au public pour ceux et celles qui n'ont pas les ressources financières pour aller au privé.

1850 J'aimerais rajouter aussi qu'il faut des ressources adaptées aux réalités autochtones. J'ai espoir que cela arrive un jour. Il y a encore beaucoup de travail à faire et nous sommes sur la bonne voie. C'est pour cette raison que je suis reconnaissante pour ce temps de parole et votre précieuse écoute. Merci beaucoup. Kitci mikwetc.

1855 **M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :**

1860 Évidemment, on ne peut pas laisser un témoignage comme celui-là rester sans constat. Le constat ou le témoignage de Kijâtai est très similaire de la perception de nombreuses femmes autochtones, de nombreuses personnes autochtones victimes de crime qui n'ont jamais approché les CAVAC, par exemple, qui n'ont jamais appris par la voix d'un officier, sur le lieu d'un crime ou après dans une intervention, qu'il existe ces services.

1865 Même si les CAVAC existent, ici, à Montréal, la réalité, c'est que les personnes autochtones identifient les CAVAC comme d'autres institutions allochtones. Notamment, si je fais la lecture de certaines données qu'on avait pour les mêmes répondants que j'avais présentés, au niveau de la justice et de la sécurité publique, 22 % des répondants ont été en contact avec le système correctionnel et 12 % ont eu à purger une peine de détention. 41 % des répondants déclarent avoir été victimes d'un acte criminel. 34 % des répondants affirment ne pas connaître

1870 les services offerts par les CAVAC et 11 % des répondants ont fait appel à un Centre d'aide aux victimes d'actes criminels. Donc, on voit bien que ces services existent possiblement, mais la communication ou l'adaptation culturelle de ces services est grandement déficiente. Et, généralement, l'opinion de nos organisations, c'est parce que ça doit passer par la voie des organismes autochtones qui établissent les liens pertinents avec les personnes.

1875
Maintenant, pour qu'on soit en mesure de collaborer et d'améliorer les services, faut-il qu'il y ait des stratégies cohérentes. En 2016, le SPVM a signé une entente avec le réseau pour la stratégie urbaine de Montréal, la stratégie autochtone urbaine de Montréal qui détaillait divers objectifs pour améliorer les relations avec le SPVM.

1880
Multiples organismes autochtones et allochtones se sont impliqués au sein de ce comité et le principal projet qui a émergé des travaux de ce comité est la mise sur pied d'un programme de formation sur les réalités autochtones. Il était co-construit et coanimé par les organismes autochtones et le SPVM, incluant Montréal Autochtone.

1885
Et ce programme est reconnu comme un succès par tous actuellement. C'est environ 3 000 officiers qui ont été formés à ce jour. En effet, cette initiative est un succès puisqu'elle a été développée avec une logique de co-construction avec des organismes autochtones.

1890
Or, cette bonne pratique de co-construction n'a pas été vraisemblablement reconnue comme point de départ essentiel de toutes solutions aux enjeux autochtones par la direction du SPVM. Nous pouvons en arriver à ce constat puisque d'autres travaux n'ont vraisemblablement pas été menés avec cette même considération.

1895
Par exemple, la version finale du plan d'action sur le profilage racial du SPVM a été développée sans la moindre consultation en amont des organismes autochtones qui dénoncent des cas de profilage racial depuis des années. De plus, dans la section « Implication des partenaires » du plan d'action, il n'y a aucune action concrète et ciblée visant l'implication des organismes autochtones.

1900

Évidemment, nous en sommes à des lieux d'une logique opérationnelle de co-construction avec des principales parties prenantes de l'enjeu du profilage racial autochtone. En toute apparence, le SPVM n'est pas encore un organisme apprenant. Il n'a pas assuré le transfert des compétences sur la manière de faire à propos des enjeux autochtones entre ses départements.

1905

On va inclure une sorte de théorie sur la co-construction pour amener des solutions très concrètes sur qu'est-ce qu'on veut dire. Je ne veux même pas la lire maintenant parce que je pense que les commissaires, sur cet enjeu, vous êtes bien informés. C'est plutôt justement... parce qu'on rentre un petit peu dans le micro *management* de l'application des belles intentions et on considère que, possiblement, que la direction du SPVM a besoin d'avoir encore plus de soutien pour mettre en application ces belles idées. Par exemple, il existe actuellement un agent de liaison autochtone que je ne vais pas nommer, mais qui a fait quand même un très bon travail.

1910

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1915

Sur le territoire de Montréal?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

1920

Pour 1 200 personnes qui s'identifient comme étant autochtones. Oui. Et cet agent a réussi à mettre sur pied plusieurs initiatives avec une approche de co-construction. Et par cette approche, il a réussi à établir des bonnes relations avec les organismes autochtones.

1925

Dans un premier temps, il est important de mentionner que la majorité des organismes, qui ont déjà des ressources très limitées, ont offert leurs ressources humaines aux initiatives menées par le SPVM. On s'entend : le SPVM ne finance rien. Ce n'est pas leur rôle. Tel que mentionné, ce genre de collaboration est essentielle, mais sans contribution financière pour l'expertise de ces organismes, elle est aussi insoutenable.

1930 Dans un deuxième temps, il n'y a aucune indication par la direction du SPVM qui a une vision stratégique prévoyant le renforcement et l'augmentation de la portée de ce type de rôle en multipliant le nombre d'agents de liaison dans différents secteurs du SPVM tels que les enquêtes homicides. Je vais rappeler : 14 personnes sont décédées à Cabot Square. Ce ne sont pas tous des homicides, mais quand même. Il y en a eu plusieurs sur le territoire.

1935 Il n'y a pas plus d'indications qu'il y a un plan de transfert de connaissances à d'autres agents ou un plan de succession du rôle de cette personne pivot. De plus, nous constatons qu'un agent, pour une communauté avec autant de besoins, sur une masse salariale de quelques milliers d'agents, démontre ultimement un manque de vision par le SPVM, à capitaliser sur une expertise importante portée par un individu. Et peut-être qu'il y en a un plan, mais, nous, on n'en fait pas partie, puis on ne le connaît pas.

1940

Dans le dernier recensement de Statistiques Canada, il est clairement démontré que les personnes s'identifiant comme Autochtones habitent tous les arrondissements. Là, on va reculer un peu les services policiers, puis on va parler un petit peu de la gouvernance de la Ville et lorsqu'une petite organisation autochtone comme nous qui desservons mille personnes autochtones inscrites sur un territoire qui va du West Island, la Rive-Sud ainsi que tout le territoire de la CMM, les gens se déplacent à notre organisme parce qu'on est un des seuls pour les familles et les jeunes.

1945

1950 Le mode d'opération de la Ville, c'est par arrondissements. C'est très localisé comme réflexion. S'il y a un besoin, on doit démontrer, à une table de concertation locale, en général.

1955 Or, dès qu'un porteur de solutions, tel que Montréal Autochtone, désire obtenir du financement de la Ville, sur n'importe quel des enjeux tels que : le logement social, on veut être porteurs de logement social, l'enfance, aller chercher de l'argent dans la Politique de l'enfance, la culture, ou proposer des solutions concrètes aux enjeux policiers, nous sommes confrontés à un mécanisme d'attribution des priorités par une approche par quartiers.

1960 Ce mécanisme est fort utile pour relever les besoins locaux, mais, si les Autochtones se retrouvent éparpillés dans tous les arrondissements, on va vous produire des statistiques qui démontrent qu'ils sont éparpillés dans tous les arrondissements, et qu'on s'attend à ce qu'un porteur unique soit en mesure de les représenter sur chaque table de concertation, nous croyons que c'est le meilleur exemple d'une discrimination systémique.

1965 Et on peut se donner des exemples très concrets. On a été chanceux parce qu'on a rencontré les bons fonctionnaires au bon moment. Nous voulions obtenir du financement pour un camp de jour, au travers de la Politique de l'enfance, et nos familles sont particulièrement éparpillées.

1970 Il y a environ 12 à 15 enfants dans chaque arrondissement qu'on dessert. Il y en a sur la Rive-Sud aussi. Et là, on aurait dû passer par une table locale pour avoir un mandat de cette table pour dire : « Vous êtes l'organisme choisi pour aller chercher les douze opportunités de subvention pour l'enfance à la Ville de Montréal. »

1975 Et, heureusement, on a la capacité d'aller se représenter directement auprès des commissaires et dire : « Pouvez-vous faire un aménagement? » Et on a été chanceux parce qu'on a pu avoir cet aménagement, mais c'est encore simplement une relation qui a été établie : on a réussi à aller chercher la corde sensible de cette personne qui a fait un aménagement pour nous et qui nous a réinvités à se positionner à chaque année pour ne jamais manquer à cette opportunité. Et dès que cette personne est partie, on se retrouve au point zéro et c'est la même chose lorsqu'on constate qu'il est actuellement impossible de développer une équipe d'intervention du SPVM responsable de tous les cas autochtones puisque le mode de fonctionnement est par postes de quartiers.

1985 Donc, cet agent de liaison, il nous connaît, on le connaît. On peut l'appeler à toutes heures, il répond. Et il est en mesure de faire des aménagements et d'expliquer à ses officiers comment faire. Pour chaque intervention policière, c'est absolument nécessaire pour dire aux autres officiers qui n'ont pas encore compris la culture autochtone : « Voici comment on va faire. Il

1990

faut avoir plus de patience. Il faut être à l'écoute. Il faut aller aux rendez-vous des gens et pas appliquer des solutions qui sont beaucoup dans l'égalitarisme ».

1995

Et la réalité, c'est que, actuellement, si on fait appel à des policiers si jamais il y a un meurtre, c'est en fonction de la région du meurtre et non pas en fonction de l'ethnicité de la personne et certainement pas parce que c'est une femme autochtone.

2000

Donc, évidemment, s'il y a un crime qui est perpétré sur une femme, admettons un crime violent, la personne, elle est maintenant victime. Mais que cette personne est sans domicile fixe, l'équipe d'enquête, c'est comme n'importe quelle autre équipe d'enquête, s'ils sont chanceux, ils vont parler à l'agent de liaison. Il va y avoir une sorte de coordination, mais il n'y a absolument aucune approche systémique pour bâtir une équipe du SPVM autour de la connaissance sur le service aux Autochtones.

2005

Donc, évidemment, on demande à ce qu'il y ait quelque chose de plus concret qui soit fait. Je vais essayer d'accélérer pour notre fin de témoignage. Je viens à la fin, ma dernière page. Donc, dans nos recommandations, la première, c'est justement à propos de cette logique administrative. On croit qu'il devrait y avoir la création d'un règlement administratif visant l'exemption de la gouvernance par quartiers pour les enjeux et les propositions de solutions autochtones. Peu importe le secteur, que ce soit en logement, que ce soit pour l'enfance, la culture, on a besoin d'avoir un interlocuteur direct. On est environ une dizaine d'interlocuteurs organisationnels. C'est faisable de mettre ça sur pied.

2010

2015

Par la suite, que la co-construction soit la première étape de toute action entreprise par la Ville de Montréal et, surtout, le SPVM, lorsque ça le concerne, les communautés autochtones. Qu'une stratégie cohérente sur les enjeux autochtones soit développée en co-construction avec les organismes autochtones, la Ville, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Justice et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Et je vous dis exactement pourquoi. Actuellement, on fait des patrouilles mixtes. Donc, c'est le Centre d'amitié autochtone de Montréal, pas nous, un autre, qui offre des travailleurs sociaux qui s'assoient avec un policier, qui font des

2020

patrouilles mixtes, et ça a d'énormes résultats et ça réduit la judiciarisation des personnes autochtones. Mais, malheureusement, personne n'est concerté. Et c'est sur le dos d'une petite organisation que ce poids-là revient. Montréal Autochtone, on ne pourrait même pas contribuer actuellement sur ce type de projet.

2025

Que l'équipe de direction ainsi que tous les cadres responsables d'enjeux liés à la communauté autochtone aient des formations ainsi qu'un accompagnement spécialisé sur la notion de co-construction et, là, je parle du SPVM. Ce développement des compétences devrait être dans une optique de changement de culture organisationnel et opérationnel en ce qui a trait au développement de toutes les actions visant à améliorer les relations, les services, les interventions aux Autochtones.

2030

Prioriser le développement et le maintien d'une expertise interne du SPVM vis-à-vis les Autochtones.

2035

Que les organismes autochtones soient reconnus en tant qu'interlocuteurs privilégiés en ce qui concerne les enjeux de la communauté autochtone.

2040

Et, finalement, que les organismes autochtones appelés à contribuer à un projet soient soutenus financièrement et que la Ville de Montréal soutienne la mission de ces organismes par la mise sur pied de financement lié à l'amélioration de la sécurité publique en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique. J'ai dit « finalement », mais il m'en restait un dernier.

2045

Que le comité vigie autochtone ait des ressources pour élaborer des solutions incluant des ressources en coordination, traduction, honoraires, facilitateur, et cetera., et que le SPVM soit soutenu d'une manière appropriée, essentiellement, pour une thématique qui relève de beaucoup plus de mandats, des mandats politiques, santé et services sociaux, justice, et cetera.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2050

Merci beaucoup à tous les deux. Vraiment. Très belle présentation. Écoutez, moi... on a vu que vous aviez collaboré étroitement, il y a quelque temps, sur cet avis sur les jeunes autochtones à Montréal. Vous aviez fait ça avec le Conseil jeunesse. On voit l'ampleur et, en même temps, la précision de la direction de vos recommandations. Si je mets les deux, dans ce que vous proposiez avec le rapport de Conseil jeunesse, comment ça a été reçu, qu'est-ce que ça a fait bouger et, en parallèle, comment ce *target* nouveau, de co-construction, à votre avis, est la, vraiment, valeur ajoutée pour que les choses arrivent?

2055

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2060

Oui. Bien, sachant comment ça a été reçu par les départements de la Ville, il y avait beaucoup de « on fait déjà ça. »

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2065

Ah, ah.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2070

Est-ce qu'il y a moyen de répondre à ça sans investir ou sans changer grand-chose? Puis je crois que sans commissaire aux relations autochtones, comme Marie-Ève Bordeleau...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2075

Oui.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2080

On n'aurait jamais eu d'avancements sur ces questions-là.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2085

Est-ce qu'elle est particulièrement précieuse?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2090

Elle est particulièrement précieuse et la réalité, c'est que, encore une fois, c'est une tâche phénoménale d'arrimer toutes ces infrastructures. Je pourrais clairement faire aussi... rajouter une recommandation : qu'elle ait les moyens d'avoir une équipe de soutien pertinente parce qu'elle a une très, très, très petite équipe d'une autre personne et, je crois, une adjointe.

2095

Et bientôt, il y aura un rapport qui va être remis, une stratégie qui va être remise et elle préside déjà, justement, la table de relations avec la police, mais peu de moyens sont investis de part et d'autre pour renforcer ces initiatives-là.

2100

Donc, on arrive à la Table, on fait ce qu'on peut en ayant dix mille autres dossiers. Donc, évidemment, il nécessite d'avoir une attention, puis je ne suis pas prêt à dire que c'est sur le dos de ces directeurs qui gèrent justement une institution comme le SPVM de tout figurer. Je ne crois pas que c'est nécessairement dans leurs compétences, nécessairement, de faire ce genre de travail là. Je me retrouve sur des Tables, que ce soit national, provincial, on discute avec des ministères et tout le monde se gratte la tête à comprendre comment on fait du travail interculturel.

2105

Mais on arrive à une conclusion qui est assez simple : sans les acteurs autochtones qui sont renforcés, capables de prendre le temps d'accompagner les gens qui sont dans des positions de pouvoir, si moi je n'ai pas le temps d'aller expliquer à des gens... qui d'autre va le faire? Et quelques autres directions sont en mesure de le faire à Montréal, mais on est tous pris au cou,

2110

donc, si au moins les acteurs dans le milieu allochtone ont des ressources et prennent le temps de bien faire leur travail et qu'on peut leur donner des orientations, puis, par la suite, mettre en application concrètement les choses, on peut sentir qu'il y a des avancées.

2115

Je peux vous dire, on est dans plusieurs Tables à l'échelle de la Ville, puis les avancées sont lentes. Les gens sont pris au cou. On essaie de faire des changements sociaux simplement en demandant à des gens d'empiler sur leur mandat déjà complexe et déjà relativement lourd de nouvelles tâches avec très peu de ressources techniques pour le faire.

2120

Ce sont des expertises, il faut le reconnaître. Je ne crois pas que c'est l'équipe de la direction du SPVM qui, tout à coup, se retrouve avec ce genre de nouveau mandat, qui sont en mesure de tout faire. Donc, c'est sans jugement. On est dans la discrimination systémique, beaucoup, ici. Et on croit qu'il y a des codes, justement, des bonnes intentions qu'on voit, mais il faut que les ressources suivent. Il faut que les organismes autochtones soient appuyés dans cette démarche-là. C'est trop de mettre ça sur toutes nos épaules, essentiellement.

2125

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Et tout ça, ça relève d'une volonté politique ferme.

2130

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

Oui. Ça relève d'une volonté politique ferme qui, je crois, va apparaître de plus en plus concrètement puisqu'on a la Commission Viens qui a ébranlé le gouvernement provincial, mais, normalement, ça devrait aussi donner des pouvoirs supplémentaires à la Ville de Montréal, notamment à ce que ça vient en leur pouvoir en sécurité publique.

2135

Ça a concrètement affecté la sécurité publique, la question de la crise à Val d'Or qui a émergé, qui a fait émerger la Commission Viens et c'est pas compliqué : toutes les 140 recommandations de la Commission Viens, on aurait pu les amener ici, dire : « Bien, regardez,

2140 dans votre logique municipale, comment elles doivent s'appliquer et elles s'appliquent » et le gouvernement provincial a un rôle de soutenir la métropole dans l'application de ces solutions.

2145 Et ce que je comprends actuellement, c'est qu'il y a une volonté de la part de la ministre des Affaires autochtones, de la CAQ, à travailler ces dossiers-là, mais c'est toujours l'expertise qui manque, c'est le comment-faire qui est le vrai défi, ultimement.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Camarades? Avez-vous... J'ai oublié de demander d'abord à...

2150 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Ça va.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2155 Non, non, ça va, ça va, ça va.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2160 Habib.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2165 Si je comprends bien, ce comment-faire, ça se coconstruit. Ça se construit avec... c'est ça le but. Vous avez parlé des pratiques intéressantes, notamment en formation auprès des policiers, qui ont été diluées quelque part, si je comprends bien.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2170

Non, elles ont été... elles ont été faits justement avec le soutien des organisations, mais une mention que je dis, c'est qu'on n'a pas nécessairement donné des revenus à ces organisations-là pour la part qu'ils vont faire continuellement. Comme nous, notre travailleur social allait soutenir le policier à faire des micro-formations, mais c'est notre financement, notre capacité qui passent dans cette belle initiative, bien intentionnée, mais pas nécessairement montée avec toute la réflexion de la capacité nécessaire.

2175

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2180

Et ces mots-là, continuellement, ce que vous dites, de soutenir financièrement les organismes, pas juste financer des projets, mais financer à la mission aussi, donc que ce soit pérenne. C'est ce que vous voulez?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2185

Exactement. Si on veut que...

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2190

Actuellement, on n'a pas...

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2195

... des organismes autochtones puissent défrayer le temps de leur direction, le temps des personnes qui ont cette capacité à influencer des systèmes publics, à toutes les fois que je m'investis à faire ça, à m'asseoir à cette table-là, je ne rédige pas les demandes de financement et je ne soutiens pas mon équipe. Il y a un sacrifice à quelque part, qui se fait. Ce n'est pas toujours l'argent qui sauve des choses, mais, évidemment, si on est capable d'au moins

2200

reconnaître qu'il y a un effort et qu'il y a un investissement fait de notre part, je pense que c'est déjà une bonne étape.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2205

Très bien. Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Le don de d'ubiquité n'existe pas encore.

2210

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

Non.

2215

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Et non. Monsieur Thuot?

2220

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2225

Oui. D'abord, merci pour votre témoignage. Je reviens sur la co-construction. Vous l'utilisez beaucoup pour parler de l'enjeu avec le SPVM. Moi, j'essaie de voir dans quelles mesures on peut l'élargir. Est-ce que... si j'essaie de résumer vos propos, est-ce qu'on pourrait dire qu'en matière de gouvernance municipale, lorsqu'il est question de politique d'action qui concerne la population autochtone vivant sur le territoire, qu'un principe de co-construction devrait s'appliquer, donc, sur le plan de la gouvernance? Est-ce qu'on pourrait résumer votre propos de cette manière-là?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2230

D'une manière ou d'une autre, on peut toujours vivre dans des grands idéaux qui peuvent être mal appliqués sur le territoire, sur le terrain, comme on dit. Quand on parle de co-construction, c'est qu'ultimement, notre population est très, très, très petite en contraste avec l'énorme population de Montréal et si on demande à un officier ou à un directeur du SPVM, bien, à

2235 quelle proportion c'est utile de traduire à l'inuktitut, par exemple, quelque chose?

Mais si on parle à une linguiste inuktitut, elle va dire : « bien, t'as beau donner un petit cahier avec des mots, si tes officiers ne savent même pas prononcer, c'est mal pensé. »

2240

Il faut vraiment être proche des personnes qui sont proches des populations pour comprendre techniquement comment peut s'appliquer une belle idée comme celle-là. Donc, oui, pour répondre, c'est essentiel à l'étape 1 des hypothèses, de même détruire certaines fausses hypothèses avant de les mettre en pratique dans des projets et de lancer des belles initiatives qui sonnent un peu bien, mais, si on avait parlé à une personne autochtone, on aurait pu nuancer un

2245 peu et préciser exactement le *target quote/unquote* qu'on veut atteindre.

2245

On ne va pas servir de la même manière des jeunes autochtones qui sont dans une situation de... comme un peu « nouveaux arrivants » dans la Ville qui ont toujours grandi dans le Nunavut, on ne va pas les servir de la même manière que des jeunes mohawks de ma

2250 communauté qui viennent en ville pour les études, par exemple. Il y a d'énormes nuances dans notre communauté et seuls les acteurs terrain connaissent ces nuances suffisamment pour que les actions tiennent et soient valides dans la longueur.

2250

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2255

Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2260

Avez-vous...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2265

Oui, j'ai une question.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2270

Oui, Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire:

2275

Bonsoir. La Ville, dans le document produit pour cette consultation, mentionnait plusieurs initiatives à l'égard... qui sont prises à l'égard des communautés autochtones incluant les patrouilles mixtes. Je les cite : « avec les policiers, les policières, intervenants, intervenantes. » Là, j'apprends que ces patrouilles sont très limitées. Comment ça fonctionne? Est-ce qu'il y a une travailleuse sociale, un travailleur social qui travaille avec des policiers de chaque arrondissement? Comment ça fonctionne?

2280

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

Je ne peux pas rentrer dans les détails opérationnels parce que ça ne relève pas de mon organisation.

2285

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2290

Mais, ce que j'ai pu bien comprendre, c'est que...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2295

Oui?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2300

C'est un microprojet avec une poignée de main d'intervenants, quelques policiers et là, même si, admettons, on voudrait augmenter, bien, c'est sur le dos de cette organisation-là...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2305

Oui, je comprends.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

... qui va revenir d'augmenter sa capacité.

2310

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Alors, la Ville n'a pas mis de ressources pour cet organisme, pour qu'il y ait plus d'intervenants de la part des communautés autochtones.

2315

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

Exactement.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2320

D'accord.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2325

Pouvez-vous rappeler le nom de cet organisme?

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2330

Centre d'amitié autochtone de Montréal.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

C'est le Centre d'amitié autochtone.

2335

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2340

Exactement, et ça pourrait être chaque organisation autochtone qui contribuerait si on avait la capacité. Puis, actuellement, on est en train de travailler justement avec le ministère ainsi qu'une Table locale en santé, mais on se concentrait sur les enjeux de santé, services sociaux et on n'avait pas encore arrimé toutes les démarches.

2345

Moi, puisque je siège sur plusieurs comités, je viens à réaliser le grand besoin d'arrimage de ces démarches-là. Puis, au bout du compte, pourquoi on n'en entend pas parler ou pourquoi le Centre d'amitié n'est pas ici? C'est parce qu'on est toujours, encore une fois, avec une capacité très, très, très limitée.

Moi, je me suis présenté parce que je suis habitué de faire des mémoires. Je sais comment en monter rapidement. J'ai cette habitude-là. Ce n'est pas un défi supplémentaire pour

2350

moi. Mais, on s'entend, il y a au moins dix autres mémoires qui devraient arriver, de perspectives très concrètes de travailleurs sociaux qui travaillent dans des organismes autochtones.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2355

Alors, on est d'autant plus contents que vous ayez pris le temps, tous les deux, de venir nous rencontrer. Et sachez que c'est tombé dans les bonnes oreilles. Merci beaucoup.

M. PHILIPPE TSARONSÉRÉ MEILLEUR :

2360

Merci. (inaudible).

Mme KIJÂTAI-ALEXANDRA VEILLETTE-CHEEZO :

Merci beaucoup.

2365

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

J'appelle maintenant monsieur James Oscar à venir partager son opinion avec nous. Merci, Monsieur Holness.

2370

M. JAMES OSCAR :

Bonjour.

2375

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Bonjour, Monsieur Oscar.